

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2009**

M. AUMAS, Maire

M. DOLL - Mme RUSDIKIAN - M. TATTU (arrivé à 19H15) - Mme PARTAUX - M. BRIDENNE - Mme MONIER - M. DELCAMBRE - Mme FERNANDEZ VELIZ - M. SERRANO, Maires-Adjoints.

**Mme MASSON – MME OCCHIPINTI - M. SARBACH - Mme COHADIER - MME SINAN MENEDJIAN
M. BEZARD – M. DURAND- M. CAURO - Mme GAUTHIER - M. VERRECCHIA - Mme PAULIN,
Conseillers Municipaux.**

ABSENTS EXCUSES AVEC MANDAT :

Mme V IALLARD	Conseillère Municipale	Mandat à Mme MASSON
Mme CALVEZ	Conseillère Municipale	Mandat à M. SARBACH
M. THIBAUT	Conseiller Municipal	Mandat à M. SERRANO
M. HARIAN	Conseiller Municipal	Mandat à M. AUMAS
M. AYDIN	Conseiller Municipal	Mandat à Mme MONIER
Melle HISARLIYAN	Conseillère Municipale	Mandat à Mme RUSDIKIAN
Mme PERRAD	Conseillère Municipale	Mandat à M. CAURO
M. BODIN	Conseiller Municipal	Mandat à Mme GAUTHIER

ABSENTS EXCUSES SANS MANDAT : M. MAZOUZ - M. DOMAN - Mme LEBON – Mme FRENOUX -

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Anita SINAN-MENEDJIAN

Intervention de Madame GAUTHIER sur les nouvelles dispositions de collecte des verres et des encombrants à compter du 1^{er} janvier 2010.

DECISIONS :

Conformément à la délibération exécutoire du Conseil Municipal en date du 14 mars 2008, donnant délégation au Maire pour application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne connaissance des décisions prises :

- **60/2009** – relative à la signature d'un contrat d'entretien avec la société DEMAY pour la sirène située à la Mairie Annexe – 1 rue de Boishue.
- **83/2009** – relative à la signature d'un contrat avec l'association Mère Dénys Family » pour la diffusion du spectacle « Noël u village » à la Maison de la Petite Enfance le vendredi 11 décembre 2009.
- **84/2009** – relative à la signature de l'avenant au contrat de prévoyance collective « Maintien de salaire » avec la Mutuelle Nationale Territoriale.
- **87/2009** – relative à la signature de la convention n°09DS1 75 pour l'enfouissement des réseaux de télécommunications entre les n° 34 et 42 de la rue Robert Schuman avec France Télécom.
- **89/2009** – portant modification de la décision n° 144/2006 instituant une régie de recettes pour les structures Petite Enfance.
- **91/2009** – relative à la signature d'une convention avec le Forum Européen de l'Animation Sociale pour l'accompagnement à la définition et à la mise en place de la politique éducative et sociale en faveur de la jeunesse.
- **92/2009** – relative à la signature d'un contrat de cession avec Enzo Productions pour la diffusion du spectacle « André Manouchian Quartet » le vendredi 26 mars 2010 à l'Espace Charles Aznavour.

- **93/2009** – relative à la signature d'un contrat de cession avec Danièle Barrague pour la diffusion du spectacle « IETO » par Kyrielle Création le mardi 1^{er} décembre et le samedi 5 décembre 2009 à l'Espace Charles Aznavour.

Il est passé ensuite à l'ordre du jour :

SOUTIEN A LA MOTION DE REJET DU PROJET « ROISSY-PICARDIE » ET SOUTIEN A LA REALISATION DU BARREAU FERROVIAIRE DE GONESSE

Par 27 voix pour et 2 contre (Mme GAUTHIER tant en son nom que comme mandataire de M. BODIN), **APPORTE** son soutien à la motion votée par le Comité Syndical du SIEVO le 3 décembre 2009, jointe en annexe, **RAPPELLE** son attachement à une réalisation rapide du barreau ferroviaire de Gonesse, **SE DECLARE** opposé à la réalisation en l'état actuel des choses du projet de liaison « Roissy-Picardie », tel que proposé aujourd'hui, **CHARGE** Monsieur le Maire ou toute personne déléguée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération.

ACCORD DE PRINCIPE DES VILLES DE BONNEUIL-EN-FRANCE ET D'ARNOUVILLE-LES-GONESSE EN VUE DE LA REALISATION D'UN COMPLEXE SPORTIF DE FOOTBALL COMMUN AUX DEUX VILLES

Par 27 voix pour et 2 abstentions (Mme GAUTHIER tant en son nom personnel que comme mandataire de M. BODIN), **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec la ville de Bonneuil-en-France, un accord de principe fixant les modalités de réalisation du complexe sportif de football, **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou toute personne déléguée par lui, à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents aux fins d'exécution de la délibération.

COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1

Par 23 voix pour et 6 abstentions (M. CAURO tant en son nom personnel que comme mandataire de Mme PERRAD, Mme GAUTHIER tant en son nom personnel que comme mandataire de M. BODIN, M. VERRECCHIA et Mme PAULIN), **ADOpte** la décision modificative de crédits n° 1.

ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1

Par 23 voix pour et 6 abstentions (M. CAURO tant en son nom personnel que comme mandataire de Mme PERRAD, Mme GAUTHIER tant en son nom personnel que comme mandataire de M. BODIN, M. VERRECCHIA et Mme PAULIN), **ADOpte** la décision modificative de crédits n° 1.

VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR SUBVENTION ANNUELLE 2010 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

A l'unanimité, **DECIDE** de verser au Centre Communal d'Action Sociale un acompte sur subvention annuelle 2010 de Soixante Seize Mille euros (76.000 €).

VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR SUBVENTION ANNUELLE 2010 A DIFFERENTES ASSOCIATIONS

A l'unanimité, **DECIDE** de verser un acompte sur subvention annuelle 2010 :

- de Trente Quatre Mille Cinq Cents euros (34.500 €) au « Conservatoire Municipal de Musique et de Danse » ;
- de Six Mille Cinq Cents euros (6.500 €) au « Club Rencontre » ;
- de Quatre Mille Six Cents euros (4.600 €) à l' « Amicale du Personnel Communal » ;
- de Deux Mille Cinq Cents euros (2.500 €) à « Arnouville Judo Fitness » ;
- de Sept Mille Cent euros (7.100 €) à l' « Association sportive Arnouville Football » ;
- de Mille Trois Cents euros (1.300 €) à « La Croix-Bleue des Arméniens » ;
- de Deux Mille euros (2.000 €) au « Club Sourire ».

OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2010

Par 23 voix pour et 6 abstentions (M. CAURO tant en son nom personnel que comme mandataire de Mme PERRAD, Mme GAUTHIER tant en son nom personnel que comme mandataire de M. BODIN,

M. VERRECCHIA et Mme PAULIN, **DECIDE** l'ouverture, avant adoption du budget primitif 2010, de crédits de dépenses en investissement.

CONTRAT D'INITIATIVES VILLES-QUALITE 2 (CIVIQ 2) 2007-2010 – AVENANT N°2

Par 23 voix pour et 6 abstentions (M. CAURO tant en son nom personnel que comme mandataire de Mme PERRAD, Mme GAUTHIER tant en son nom personnel que comme mandataire de M. BODIN, M. VERRECCHIA et Mme PAULIN), **ADOpte** le contenu de l'avenant n° 2 au CIVIQ2 2007/2010, portant sur un programme d'actions visant la réussite éducative des enfants et des jeunes dont les objectifs sont : l'éveil personnel – culturel et citoyen, le soutien scolaire, l'information et la prévention, l'accompagnement familial et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au Contrat d'Initiatives Ville-Qualité 2007-2010 avec le Conseil général du Val d'Oise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 15.

Michel AUMAS
Maire